

## CHRONIQUE ASSURANCE

*Linda Daoust*

*Directrice générale et chef de l'exploitation  
La Mutuelle des municipalités du Québec*

### La MMQ, une solution innovante et sans pareil

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) est en voie de confondre tous les sceptiques. Jusqu'à maintenant, chacun de ses exercices financiers complets a produit de solides résultats et les chiffres de 2006, qui seront dévoilés en mai lors de l'assemblée annuelle des membres, suivent la même tendance. La performance de La Mutuelle ne laisse pas le marché traditionnel indifférent. Réaction de défense, les assureurs commerciaux reviennent courtiser les municipalités, les MRC et les régies intermunicipales. Il est sans doute opportun de se remémorer les hauts et les bas de la période pré-MMQ et utile de bien cerner les raisons derrière les succès de la formule mutualiste.

La MMQ est née à la fin de 2003 de la volonté d'un groupe d'élus municipaux de dénouer l'impasse qui régnait en assurance des municipalités depuis de nombreuses années. En résumé, les primes augmentaient de façon vertigineuse et l'offre d'assurance, c'est-à-dire le nombre d'assureurs qui souscrivaient de l'assurance des municipalités et les protections disponibles, était de plus en plus restreinte. Le pari des fondateurs était le suivant: si les municipalités font de la prévention, elles parviendront à stabiliser leurs primes à long terme.

Au cours de son premier exercice complet, en 2004, la MMQ recrute 828 membres – elle en compte aujourd'hui près de 900 –, ce qui lui permet de consolider rapidement ses assises financières. Durant la même période, une culture de prévention se crée. Depuis, les membres se prennent en charge en tirant parti des visites d'inspection et de prévention, de l'accès gratuit à des conseillers spécialisés, des nombreux bulletins de prévention qui leur parviennent et de la formation que la MMQ offre seule ou en partenariat avec des intervenants du monde municipal. Jusqu'à ce jour, aucun autre assureur n'est parvenu à offrir des services d'accompagnement aussi complets en matière de gestion de risques.

Les efforts des membres en matière de prévention font leurs preuves. Le taux de sinistres de la MMQ ne cesse de diminuer. Elle propose une gamme étendue de protections et sa tarification est stable depuis plus de trois ans. Ses activités génèrent des surplus qui appartiennent aux membres. Ces surplus se traduiront d'ici peu en ristournes grâce auxquelles les adhérents bénéficieront d'une diminution de leurs coûts d'assurance.

#### **Autonomie, convivialité et proximité**

La prévention, l'offre et la stabilité des primes ne sont pas les seuls éléments qui différencient la MMQ d'une compagnie d'assurance traditionnelle. En outre, les membres paient des primes qui tiennent compte uniquement de leur sinistralité et non de celle de multiples autres catégories d'assurance. La MMQ n'a pas d'actionnaires à rémunérer. Elle est exonérée de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial ainsi que de la taxe sur le capital et de la taxe compensatoire des institutions financières.

Les membres de la MMQ bénéficient de services d'experts et d'une assistance complète en cas de sinistre, quel que soit le montant des dommages. Ils choisissent leurs protections en s'adressant directement à un véritable courtier d'assurances, dont le bureau est souvent situé dans leur propre municipalité ou à quelques kilomètres.

Choisir d'adhérer à la MMQ, c'est également ne plus avoir à passer au travers des fastidieuses procédures d'appels d'offres<sup>1</sup>. Cette particularité permet aux membres d'économiser temps et honoraires professionnels, et



M<sup>me</sup> Linda Daoust

ce, dans une proportion non négligeable.

En outre, devenir membre donne droit à une municipalité de participer au fonctionnement de La Mutuelle et de prendre part à ses décisions. La MMQ est gouvernée par un conseil d'administration composé de neuf personnes, dont les deux tiers sont obligatoirement des élus municipaux, nommés par les adhérents.

#### **Une offre de produits exclusive**

Depuis octobre 2006, les membres de la MMQ profitent également de la police d'assurance la mieux adaptée aux besoins du monde municipal. Baptisé à juste titre La Municipale, ce contrat est rédigé dans un langage simple et convivial et permet notamment à chaque membre de mieux comprendre les garanties qui le protègent. De plus, il est livré sur CD, ce qui le rend plus facile à consulter.

Les garanties de La Municipale ont chacune été formulées selon une perspective municipale. Il faut comprendre qu'en règle générale les contrats d'assurance des municipalités sont d'abord des contrats standards d'assurance des entreprises auxquels on ajoute certaines clauses.

## Transparence

La MMQ appartient à ses adhérents et elle se fait un devoir de leur communiquer ses résultats. Les membres reçoivent un rapport annuel dans lequel se trouvent un compte-rendu des activités et les états financiers de La Mutuelle. Ils ont droit de parole et de vote à


l'assemblée générale annuelle. La Mutuelle tient aussi des rencontres d'information régionales auxquelles elle convie membres et non-membres.

Enfin, la MMQ reste constamment à l'affût des divers changements législatifs ou autres qui concernent les MRC et municipalités, et qui peuvent avoir une incidence sur leur responsabilité. Elle voit à émettre des recommandations, à établir des mesures de prévention ou à aider ses membres à se doter de politiques afin de se placer à l'abri de risques potentiels. Elle veille entre autres à informer et à former les officiers municipaux

en bâtiment et en environnement, qu'elle considère comme des acteurs de premier plan en matière de prévention.

## Attention aux solutions temporaires

Comme l'expérience de la MMQ le démontre, il n'y a rien de magique en assurance des municipalités. Pour maintenir des primes peu élevées, il faut diminuer la sinistralité. Si l'on se fie aux expériences passées, il y a tout lieu de croire que les baisses de primes que font présentement miroiter certains assureurs traditionnels sont temporaires et qu'elles ne visent qu'à reconquérir la part de

marché perdue depuis l'avènement de la MMQ. Les municipalités qui se laisseront prendre à ce mirage risquent à nouveau de rester sur leur soif. Seule la MMQ offre aux municipalités locales l'accompagnement et les outils spécialisés dont elles ont besoin pour exercer un meilleur contrôle sur leur sinistralité. 

1. Art 573.3 (2<sup>o</sup>) L.C.V., 938 (2<sup>o</sup>) C.M. : Exceptions prévues par la loi et le règlement au Régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux (MAMR).



**Soulagez vos citoyens des malaises dus aux taxes foncières**

**Soulagement à effet prolongé :**  
**PAIEMENT :** Automatique et à temps  
**RÉSERVE :** Étalement sur 12 mois  
**PRÊT :** Fin de l'hémorragie

**Effets secondaires :**  
 Dans tous les cas :  
 diminution du stress  
 et tranquillité d'esprit

**Tax-O-Matic**  
 SERVICE DE GESTION DE TAXES

**1 800 461-1333 • www.perceptech.ca**